



Naturalisation+enfant réside à l'étranger

Par **Alouache Mohamed**, le **18/07/2017** à **23:56**

Bonjour,

J'aimerais bien savoir si on risque d'avoir un ajournement pour la demande de naturalisation dans le cas d'avoir un enfant (moins de 3ans) réside à l'étranger avec sa mère en raison de divorce.

Merci en avance

Par **youris**, le **19/07/2017** à **09:17**

bonjour,

je ne vois pas pourquoi le fait d'avoir un enfant à l'étranger serait un motif d'ajournement ou de refus de votre naturalisation dès l'instant où vous remplissez personnellement les conditions exigées.

mais votre enfant ne résidant pas avec vous, il ne pourra avoir la nationalité française par filiation paternelle.

salutations